

Le personnel : une équipe spécialisée pluri-professionnelle

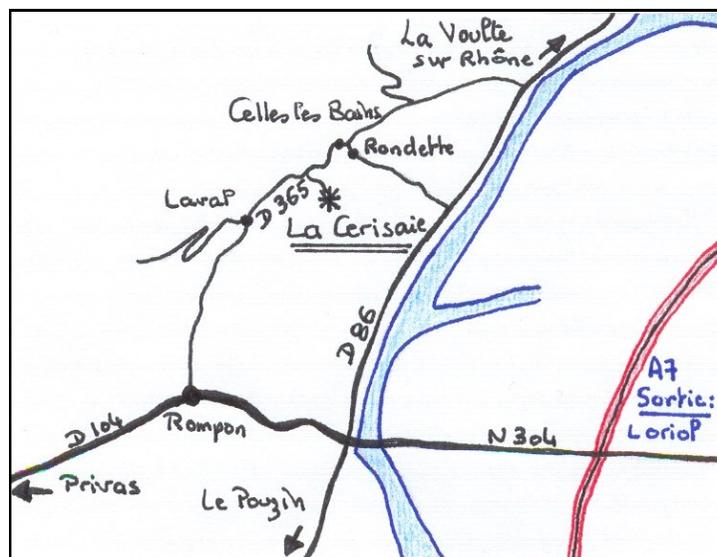
Cette équipe est composée :

⇒ à temps complet

- d'un chef de service éducatif, responsable du Centre
- de deux infirmiers ;
- de deux éducateurs spécialisés ;
- de trois moniteurs éducateurs dont un sur le poste de maîtresse de maison ;
- de deux veilleurs de nuit (1 aide-soignant et 1 AMP).

⇒ à temps partiel

- d'un médecin psychiatre ;
- d'une psychologue ;
- d'une secrétaire ;
- de deux veilleurs de nuit.



Centre Hospitalier
SAINTE-MARIE
PRIVAS

C.S.A.P.A Résidentiel « La Cerisaie »

1510 route de Celles-les-Bains
07250 ROMPON

téléphone : 04 75 85 16 31
télécopie : 04 75 85 39 31

Messagerie : christine.chareyre@ahsm.fr (Responsable)
fabienne.boulon@ahsm.fr (Secrétaire)

V11 05.2018

Association hospitalière Sainte-Marie

CENTRE THÉRAPEUTIQUE RÉSIDENTIEL « LA CERISAIE »



Centre de Soins, d'Accompagnement
et de Prévention en Addictologie

(C.S.A.P.A.)

« La Cerisaie »
1510 route de Celles-les-Bains
07250 ROMPON
téléphone 04 75 85 16 31

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie « La Cerisaie »

Le centre de soins, avec hébergement à temps plein, fait partie de l'**Association hospitalière Sainte-Marie**. Il propose un « séjour de rupture » à des personnes qui souhaiteraient travailler sur leur toxicomanie avec l'aide d'un encadrement spécialisé. Il a une capacité de 11 places (hommes).

Les **locaux** ont été aménagés dans une ancienne ferme isolée, au milieu d'un domaine de 50 ha, proche de la vallée du Rhône.

La **durée de séjour** est de 6 mois minimum, avec possibilité de prolongation jusqu'à un an, en accord avec l'équipe de soins.

Les soins : un suivi individualisé et des soins personnalisés

Vous serez reçu(e) par :

- un **médecin psychiatre** qui mettra en place votre projet de soins et en assurera le suivi ;
- une **psychologue** qui assurera le suivi psychologique par des entretiens individuels ;
- un **éducateur** sera votre référent ;
- un médecin généraliste et un dentiste pourront être consultés sur l'extérieur ;
- une **équipe éducative** sera présente dans votre quotidien ainsi que deux infirmiers.

La demande d'admission et les modalités

Les modalités

La **demande d'admission** doit être argumentée par un courrier à adresser au Centre de soins. En retour, sont envoyés au demandeur une plaquette de présentation du Centre, le règlement de fonctionnement et un questionnaire détaillé à remplir pour étayer le dossier de candidature. La demande est examinée par le responsable de l'équipe. Les appels téléphoniques réguliers sont déterminants pour la liste d'attente.

L'admission

Un **contrat d'admission** est signé au moment de l'arrivée du nouveau résident, comprenant une **période d'essai d'un mois**. Un **contrat de séjour** personnalisé définissant la durée et les objectifs de la suite du séjour est signé à la fin de la période d'essai et un **bilan** est fait tous les mois avec des nouveaux objectifs.



Le projet thérapeutique

Le **projet thérapeutique** est fondé sur la prise en charge médicale, psychothérapeutique et socio-éducative des résidents par les médiations suivantes :

- **ateliers dans le centre** : médiation par le cheval, entretien des espaces verts, cuisine, jardinage, entretien des locaux, pain, bricolage...

- **chantier extérieur** : convention avec un agriculteur.

- **entretiens individuels** avec le médecin psychiatre, le psychologue, un éducateur, un infirmier, le responsable du Centre...

- **accompagnement des démarches** en vue de la **réinsertion**, auprès des organismes de droit commun.

- **sport** : randonnée, escalade, footing, musculation, relaxation, sports collectifs, ski, raquettes, canoë, piscine...

- **atelier d'expression** : groupe de parole, atelier d'écriture.

- **information et prévention** animées par les infirmiers.

- **vie de groupe** : respect les uns envers les autres (interdiction absolue de la violence verbale ou physique), participation à des tâches ou activités communes, espace de parole pour gérer les difficultés de groupe.

Tous les ateliers et activités sont obligatoires car elles participent au projet de soins.